

Zeitschrift:	Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber:	Société Forestière Suisse
Band:	30 (1879)
Artikel:	Extrait de la circulaire du département de l'intérieur du canton de Zurich aux communes et corporations propriétaires de forêts touchant l'aménagement des forêts en 1878
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-784211

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comment augmentera-t-on le revenu des forêts sans adopter le mode pratique d'une réduction de révolution? Réponse: En redoublant de soins et d'activité dans l'aménagement forestier. C'est un moyen lent, mais certain, d'arriver au but.

Extrait de la circulaire du département de l'intérieur du canton de Zurich aux communes et corporations propriétaires de forêts touchant l'aménagement des forêts en 1878.

Par une circulaire antérieure la direction de l'Intérieur avait attiré l'attention des communes et corporations sur l'insuffisance de leurs plantations forestières, le mauvais état des chemins et le désordre des classes d'âges des boisés et les avait engagées à remédier aux lacunes de leur administration forestière. Cette année encore elles ont dû recevoir le même avertissement.

Souvent déjà les forestiers se sont élevés contre le système actuellement en faveur du reboisement par l'Epicéa uniquement, et en ont démontré les dangers. Mises en vogue par la facilité qu'elles offrent de repeupler promptement les coupes rases, les plantations pures d'épicéas ont l'inconvénient d'offrir peu de résistance aux ouragans, à la neige, et d'être très exposées aux ravages des insectes et de la pourriture rouge. Tous ces maux agissent avec d'autant plus de force que la localité est moins propice à la culture de l'Epicéa.

Si l'on veut parer aux dangers que nous venons d'énumérer, le seul moyen est d'élever des massifs d'essences mélangées d'Epicéas, de sapins blancs et de hêtres. On a récemment observé que les plantations mélangées ne donnent pas toujours les résultats désirés, parce que les sapins blancs et le hêtre souffrant des gels tardifs sont dépassés et étouffés par l'Epicéa; si tel est le cas, il faut extirper peu à peu les essences restées chétives et l'on verra bientôt, pour peu que le terrain soit libre de mauvaises herbes, se former naturellement au milieu des Epicéas, une recrue de jeunes sapins capables de résister au soleil et au gel. Au bout de peu d'années on leur enlève le couvert et peu de temps suffit pour que tous les vides soient comblés. Voilà comment il est possible sans frais d'élever ces essences si délicates dans leur jeunesse, mais qui plus tard donnent aux massifs d'Epicéa la force de résistance qui leur manque, et augmentent le rendement de la forêt en lui permettant de fournir le marché de bois d'essences diverses. Suivant la situation et la qualité du sol, on peut remplacer

l'Epicéa par le pin ou du moins les mélèze ; le mélèze non plus ne doit pas être négligé. En thèse générale ces trois essences devraient toujours être plantées ensemble. En adoptant le mode ci-dessus qui se recommande de lui-même aux sylviculteurs on compensera et bien au delà, les quelques désagréments qui résulteront de l'abandon des coupes rases.

Les propriétaires de forêts n'aiment point à faire d'éclaircies dans le sous-bois des taillis sous futaie; ils abandonnent même quelquefois celles qui jadis donnaient d'excellents résultats. Le mal est moins grand, si le sous-bois est composé de bonnes essences, mais il en est autrement, si les bois blancs et les épines dominent; il est absolument nécessaire de faire un nettoiement tous les 5 ou 6 ans. Ces éclaircies répétées constitueront un moyen parfait de provoquer l'accroissement des bonnes essences et de permettre à celles qui ont été plantées de s'élancer.

Les pluies continues des années passées ont causé une quantité d'éboulements et d'effondrements de terrain qui en plusieurs endroits ont entraîné des champs fertiles et rempli de galets le lit des rivières. On cherche au moyen de travaux de desséchement à arrêter les dégâts, mais on ne fait rien pour empêcher le lit des ruisseaux de se creuser davantage et cependant il serait très aisément et peu coûteux de faire un endiguement dans le lit même avec des pierres et des fascines. C'est un conseil que nous engageons les propriétaires à suivre.

L'ouragan du 20/21 février 1879 a abattu dans les forêts du canton de Zurich :

Dans les forêts de l'Etat	sur	1,913	hect.	2,343	m. c.
„ „ „ communales et de					
corporations	„	10,241	„	11,425	„
„ „ „ particulières	„	28,132	„	10,274	„
Ensemble	sur	49,286	hect.	24,042	m. c.

dont 19,566 m. c. de résineux et 4,476 m. c. de feuillus.

L'ouragan souffla du Sud-Ouest et causa pourtant de grands ravages. Dans la partie Sud et Nord du canton le mal fut moins considérable ; c'est à l'Ouest que le vent souffla avec le plus de violence.

De tous les boisés ce sont les vieux qui ont le plus souffert, principalement dans les coupes de repeuplement exécutées du Sud au Sud-Ouest. Là, tandis que les hêtres et les sapins blancs tombaient

aussi facilement que les Epiceas, les pins offraient une résistance qui en sauva le plus grand nombre. La majorité des arbres a été déracinée, d'autres en très grande quantité, brisés, la perte est énorme.

On put heureusementachever la fabrication des bois avant l'époque de la sève, mais la vidange des coupes et le transport des bois furent arrêtés par le temps pluvieux et le mauvais état des chemins. Les prix ont subi une baisse sensible.

Parmi les bois d'âge jeune et moyen, le dommage n'a été notable que dans les petites parcelles des particuliers. Dans les grands mas il a été insignifiant.

Si les forêts de l'Etat ont eu le plus à souffrir, cela est dû à la masse de vieux bois qu'elles contiennent et au mode de coupes de repeuplement naturel.

Texte de la première ordonnance forestière imprimée dans le canton de Zurich en l'an 1715.

Nous bourgmestre et conseil de la ville de Zurich savoir faisons à tous bourgeois de la ville et de la campagne : Nous étant convaincus qu'il n'y a rien de plus précieux pour un pays que de grandes forêts où les habitants puissent jouir du bois selon leurs besoins, pourvu toutefois qu'on ne jouisse de cet avantage qu'avec prudence et économie, devons manifester notre mécontentement sur la manière dont nos sujets abusent de leurs priviléges, de telle sorte que, s'il n'est pris des mesures immédiates, il en résultera pour le pays un dommage qui atteindra nos après-venants, dommage qui est déjà tel qu'actuellement et dans plusieurs endroits, plusieurs de nos sujets sont forcés de quitter leur domicile à cause de la disette de bois, et d'en chercher un ailleurs. En conséquence nous avons cru de notre devoir d'arrêter le mal autant que faire se peut et ordonnons que tous, soit en ville, soit à la campagne, aient à s'abstenir de tout abus de bois, que toutes les forêts de notre territoire soient soigneusement entretenues et plantées, que les exploitations se fassent avec économie, et que les communes prennent note de ne faire abattre que le bois absolument nécessaire; nous recommandons surtout de ménager les vieux chênes pour des temps de disette (qu'il peut plaire à Dieu de nous envoyer) et d'en replanter des jeunes partout où la nature du terrain le permet. Le parcours sera interdit dans les jeunes boisés; on les entourera d'enclos; dans les nettoiements on épargnera les jeunes plantes et l'on coupera les bois blancs et les